

Nom :

Prénom :

N° et nom de la rue :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Statut :

Particulier Entreprise 

---

En cas de prise en charge par la société :

Nom de l'entreprise \* :

Personne à contacter :

Adresse de facturation :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

---

Formation choisie :

Dates :

Montant total TTC :

Ci-joint un chèque du 1<sup>er</sup> versement :  
(30% du montant total TTC à l'ordre de SYNERGIC)

€

Fait à

le

Signature

Cachet de la société

## MODALITES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Particuliers et Indépendants :

Adressez-nous le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte correspondant au 1<sup>er</sup> versement, ce chèque est encaissé 15 jours avant le début de la formation.

Vous recevrez une convention ou un contrat de formation à nous retourner signée.

Une quinzaine de jours avant le début de la formation, vous recevrez un courrier contenant les renseignements pratiques.

### Demander d'emploi :

Vous bénéficierez d'une remise de 10 % sur le montant TTC de la formation, sur justification de votre situation (hors financement d'organismes d'Etat).

### Entreprises. Salarié d'établissement :

Informez votre employeur de votre désir de participer à la formation que vous avez sélectionnée.

Dès l'obtention de son accord, votre employeur doit nous adresser le bulletin d'inscription ou un bon de commande. L'inscription lui sera confirmée par l'envoi d'une convention de formation.

### Règlement :

Acompte de 30 % à l'inscription, le solde à réception de facture en fin de formation. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de transports, de restauration et d'hébergement.

Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas d'un désistement annoncé moins d'une semaine avant le début de la formation par courrier ou par fax, un montant équivalent à 30 % du coût du stage reste acquis à SYNERGIC.

Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, SYNERGIC se réserve le droit d'annuler le stage. Dès lors, les frais engagés seront remboursés.

SYNERGIC est immatriculé en tant qu'organisme de formation sous le numéro d'agrément 11753388975

Toute inscription fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation, d'une confirmation écrite de SYNERGIC, d'une facture et d'une attestation de présence.